



Plongée sous glace

Réglementation

(Version 2012/01)

Plongée sous glace

1. DEFINITION

On entend par plongée sous glace une plongée effectuée dans un plan d'eau recouvert d'une couche de glace dont l'épaisseur ne permet pas un retour vertical direct à la surface.

2. NIVEAU et EXPERIENCE MINIMUM

- les plongeurs sont brevetés 2* minimum,
- les plongeurs ont minimum cinquante plongées à leur actif,
- tous les plongeurs doivent avoir l'expérience de la plongée en eau froide et l'avoir pratiquée récemment,
- le chef de palanquée doit avoir l'expérience de la plongée sous la glace. Il doit connaître le site de plongée en tant que chef de palanquée (cinq directions de palanquée minimum sur le site),

3. CONDITIONS PARTICULIERES

- la plongée s'effectue dans la courbe de non palier,
- la plongée sous glace de nuit est interdite,
- aucune épreuve ne peut être réalisée,
- la durée totale maximale de la plongée ne doit pas dépasser 30 minutes,

4. ORGANISATION

- en plus du matériel obligatoire pour les plongées en EAO, la lampe de plongée est obligatoire,
- les palanquées doivent être composées de deux plongeurs reliés par une dragonne,
- du matériel permettant de découper la glace doit être présent sur le lieu de plongée,
- tout givrage de détendeur ou toute manifestation de froid d'un des membres de la palanquée implique un retour immédiat au point de départ (ou le point de sortie alternatif aménagé),
- la sortie de l'eau doit être rendue possible, par une échelle, par la pente naturelle du fond du plan d'eau, ou tout dispositif facilitant la sortie de l'eau,
- la sécurité sera assurée par une équipe de plongeurs équipés, aptes à intervenir sans délai sous la glace.

5. RECOMMANDATIONS ET MESURES DE SÉCURITÉ PLAN D'EAU «OUVERT» OU «SEMI-OUVERT»

(Grande surface, rivière)

- On creusera dans la glace un nombre de trous égal à celui des palanquées.
- Les trous doivent être situés de manière telle que les fils d'Ariane ne puissent s'emmêler en aucun cas. Chaque palanquée dispose ainsi d'un orifice de mise à l'eau réservé auquel elle est solidairement reliée par un fil d'Ariane d'une longueur maximale de 50 m.
- La sécurité de surface doit assurer le déroulement et l'enroulement du fil d'Ariane de chaque palanquée.
- Le code de communication par corde doit être connu et appliqué par tous les plongeurs.

6. RECOMMANDATIONS ET MESURES DE SÉCURITÉ PLAN D'EAU «FERME»

(Petite carrière)

Les différentes mesures reprises ci-dessous sont applicables, en fonction des circonstances.

- Un des plongeurs de sécurité est relié au trou de mise à l'eau par un fil d'Ariane constitué d'un bout flottant de longueur suffisante que pour pouvoir atteindre n'importe quel endroit du plan d'eau.

En cas d'accident, de palanquée égarée ou de perte d'un plongeur d'une palanquée, il se met à l'eau et se dirige vers l'emplacement présumé du ou des plongeurs à retrouver et ce, à une profondeur de 1 m maximum.

Le plongeur perdu remonte sous la glace, reste immobile, contrôle sa respiration et attend que soit son chef de palanquée soit la sécurité surface vienne le rechercher (par l'eau et / ou par la surface).

Le plongeur de sécurité balaie alors la circonférence du plan d'eau.

Le plongeur perdu, se trouvant sous la glace, va nécessairement apercevoir le fil d'Ariane. Il lui suffira de l'accrocher, de prévenir le plongeur de sécurité par le code de communication par corde et de retourner vers la sortie du plan d'eau.

- Une autre méthode de récupération qui peut être utilisée conjointement, consiste, si l'on a aperçu par transparence, un plongeur en difficulté sous la glace, à creuser à la pioche et à courte distance, un trou dans la glace.
- Enfin, la glace étant transparente, un plongeur marchant sur la glace peut, sans problème, indiquer à la palanquée la direction du trou de sortie le plus proche.